

COMPTE RENDU DU CONSEIL ACADEMIQUE POUR L'ENSEIGNEMENT DE L'OCCITAN DU 20 JANVIER 2022 à 9 heures

La réunion se tient en présence et par visioconférence, sous la présidence de Monsieur le Recteur.
La liste des participants est placée en annexe.

Introduction et propos liminaires

Monsieur le Recteur ouvre la séance, présente ses vœux à l'assistance et rappelle le contexte sanitaire toujours difficile de ce début d'année malgré quelques évolutions encourageantes. Il remercie les participants pour leur compréhension en ce qui concerne le report de ce CAEOC initialement prévu en décembre. Il donne la parole à l'assistance pour des déclarations liminaires.

Mme Manzato, représentant la FSU, présente une déclaration intersyndicale commune à la FSU, au Se-UNSA, au Sgen-CFDT et à Sud Education (en annexe). Elle alerte sur un bilan de rentrée jugé inquiétant et considère que la situation globale d'enseignement de l'occitan s'est dégradée ces dernières années. Elle estime que les réunions des groupes de travail départementaux sont peu suivies d'effets. Elle pointe un recrutement difficile de nouveaux enseignants et la fin des dotations budgétaires intégralement fléchées pour les établissements du second degré qui, pour certains, refusent ou ne peuvent utiliser leur marge d'autonomie. L'initiation en sixième qui permet d'amorcer des parcours ne peut plus être organisée dans de nombreux établissements. Elle propose que cette initiation puisse être rétablie dans tous les collèges qui offrent un parcours d'occitan. Elle alerte sur les conditions de travail difficiles des professeurs d'occitan qui génèrent un découragement croissant.

Elle demande qu'il soit renoué avec une politique volontariste dans le respect de la loi et des conventions.

Mme Noilhan, représentant le Sgen-CFDT, manifeste une inquiétude quant à la suppression envisagée d'un poste de littérature médiévale à l'université Jean Jaurès. Elle considère que ce serait fragiliser les formations supérieures qui visent en particulier l'enseignement. Elle demande à M. le Recteur d'apporter son soutien.

Mme Ralu, présidente de l'association Oc-bi, partage un sentiment de déception. Elle remercie les IA-DASEN pour les invitations à participer aux groupes de travail départementaux. Elle aborde succinctement quelques situations particulières où des difficultés se manifestent.

Elle rappelle que les modalités de collaboration entre Oc-bi et les services de l'Education nationale pour la mise en place et l'accompagnement de l'enseignement bilingue ne sont pas encore précisées comme cela avait été prévu, et souhaite que la future convention Etat-Régions soit l'occasion de le faire.

MM. Isopet et Rey-Bethbéder, représentant le Centre régional des enseignants d'occitan (CREO), considèrent que les cibles de la convention académique, qui arrive à échéance, ne sont pas atteintes, estimant que l'enseignement bilingue ne s'est que très peu développé, le nombre de conseillers pédagogiques d'occitan prévu dans chaque département n'est pas respecté et les effectifs du second degré ont significativement baissé. Le CREO fait état de difficultés croissantes rencontrées par les professeurs d'occitan et du découragement qui s'installe.

Le CREO apprécie qu'un ajustement de la réforme du lycée ait revalorisé les enseignements optionnels d'occitan mais estime qu'il faut « tout reconstruire ». L'association espère que le plan Lycée proposé par l'OPLO aura des résultats. Le CREO regrette que le cumul d'enseignement de spécialité en occitan et en anglais ne soit plus possible en première, que l'horaire de 3 heures hebdomadaires de LVC ne soit pas respecté dans de nombreux lycées et que l'inscription en LVB reste difficile pour des élèves volontaires qui se la voient refuser. En terminale, l'incompatibilité d'emploi du temps entre la LVC occitan et la deuxième option Maths produit des abandons de l'occitan. Les dérogations de secteur pour la continuité école/collège ou 3^{ème}/2^{nde} des cursus bilingues sont souvent refusées.

Concernant les moyens du second degré, le CREO constate que les établissements contribuent rarement à la hauteur des besoins et demande à Monsieur le recteur une communication auprès des chefs d'établissement sur ce sujet. Il propose que le sous-service de certains professeurs d'occitan soit mieux utilisé pour renforcer le parcours des élèves, en sixième par exemple.

Le CREO suggère que le futur projet d'académie intègre des orientations en matière d'enseignement de la langue régionale.

Il fait aussi la proposition que des lycéens du programme « Ambassadeurs » de l'OPLO puissent être invités au conseil académique.

M. le Recteur indique les points de l'ordre du jour et souhaite qu'ils permettent d'apporter des éléments de réponse aux problématiques énoncées. Il précise que certains sujets relèvent directement du niveau départemental et invite à les aborder à ce niveau.

Il souhaite tout d'abord que la circulaire nationale du 14 décembre 2021 « Langues et cultures régionales, cadre applicable et promotion de leur enseignement » permette d'impulser une nouvelle dynamique. Cette circulaire consacre la notion de bilinguisme scolaire, qui recouvre plusieurs modalités : l'une d'entre elles est l'enseignement bilingue par immersion, possible dans le privé comme dans le public.

Les actions en faveur de l'enseignement des langues régionales s'inscrivent désormais dans la dynamique du Plan langues qui connaîtra une nouvelle impulsion avec l'installation prochaine du Conseil supérieur des langues, dont un collège concernera les langues régionales.

La circulaire n'aborde pas certains aspects : moyens et ressources humaines notamment. Les échanges se poursuivent entre le ministère et les collectivités (et offices) pour envisager des avancées.

Le principe de conventions Académie-Collectivités est rappelé pour formaliser les modalités de coopération. Pour l'occitan, qui concerne plusieurs académies, le renouvellement de la convention cadre nationale arrivant à échéance est à étudier et l'élaboration de la convention académique correspondante sera prochainement amorcée.

M. le Recteur rappelle ensuite que les mesures nationales de juillet 2021 portant revalorisation des enseignements optionnels au lycée concernent également l'occitan LVC. Il ajoute que l'ouverture de parcours d'Occitan-Langue d'oc LVC au CNED permet une continuité pour les lycéens empêchés de suivre cet enseignement au lycée.

Au niveau régional, il se réjouit qu'un partenariat fructueux se poursuive au sein de l'OPLO et se traduise par plusieurs actions d'envergure : formations d'étudiants et d'enseignants grâce aux dispositifs « Ensenhar », actions de communication dans le cadre du plan d'action Lycée, mise en place d'un « Groupe de Recherche Action – GRAF – consacré à la pédagogie bilingue.

Il se félicite par ailleurs que des postes profilés occitan de l'académie de Toulouse aient été ouverts à un recrutement national tant dans le premier que dans le second degré. Il est en effet constaté une tension croissante sur les ressources enseignantes du premier degré (seuls 4 postes ont pu être pourvus à la session 2021 du CRPE spécial occitan pour 10 postes offerts) et dans les Sections bilingues de Langue Régionale pour le second degré.

Monsieur le Recteur indique que la contractualisation de deux calandretas en Ariège et en Haute-Garonne à cette rentrée a reçu un avis favorable.

Enfin il constate que la tenue régulière des groupes de travail animés par les IA-DASEN permet une collaboration avec les partenaires au niveau départemental ainsi qu'une meilleure compréhension des contraintes de chacun.

La circulaire Langues et cultures régionales du 14 décembre 2021

M. Agar, faisant fonction d'IA-IPR d'occitan, présente les quatre chapitres de la nouvelle circulaire ministérielle à partir de quelques extraits significatifs. Il rappelle que l'enseignement des langues régionales est prévu sur l'horaire scolaire normal et a vocation à s'adresser à tous, pour le moins au plus grand nombre compte tenu des ressources mobilisables aujourd'hui ou à court terme. Les langues régionales contribuent à l'amélioration des compétences linguistiques des jeunes Français, aux côtés des langues étrangères avec qui elles partagent programmes et niveaux de compétences visés. L'enseignement bilingue, à parité ou par immersion, se définit prioritairement par l'objectif de maîtrise équivalente des deux langues et non par la méthode employée pour y

parvenir. L'évaluation régulière des performances des élèves doit permettre de mesurer l'atteinte de cet objectif. Le nouveau conseil supérieur des langues apportera son concours dans la conception des évaluations et formulera des propositions en matière de complémentarité des enseignements linguistiques.

M. Assié, conseiller régional représentant madame Delga et premier vice-président de l'OPLO, rappelle l'esprit de coopération et de transparence qui anime la région Occitanie sur l'enseignement de l'occitan. Il salue le travail auquel ont participé les collectivités pour l'élaboration de la circulaire qui vient de paraître et se réjouit que la méthode d'immersion soit sécurisée et étendue à l'enseignement public. Il regrette cependant que l'ambition de la loi du 21 mai 2021, qui prévoit une généralisation de l'offre d'enseignement des langues régionales, soit nuancée par une formulation visant seulement le plus grand nombre. Il y voit un point de vigilance qu'il conviendra de prendre en compte lors de l'élaboration de la nouvelle convention.

Il indique que la politique régionale entend répondre à une urgence de sauvegarde linguistique qui appelle une action publique fondée sur le droit et l'égalité républicaine.

S'agissant de la convention qui arrive à échéance, il considère que les premiers éléments de bilan sont décevants. Il cite la situation au lycée, le manque de conseillers pédagogiques du 1^{er} degré et indique que la question des moyens est primordiale pour développer l'enseignement de l'occitan. Il invite à définir un calendrier de travail pour l'élaboration de la future convention.

Il salue l'installation imminente du Conseil supérieur des langues amené à traiter de questions pédagogiques au sein du ministère de l'Education nationale et souhaite que la structure interministérielle de concertation sur les langues de France annoncée par le Premier ministre voit rapidement le jour et associe les collectivités.

M. le Recteur, rappelle la volonté de l'académie de Toulouse de développer l'enseignement de l'occitan, en partenariat et dans l'esprit de la circulaire. Il indique qu'il a sollicité des moyens pour être en capacité de répondre aux besoins du développement souhaité.

Bilan de rentrée 2021 pour l'enseignement de l'occitan dans l'académie de Toulouse

Mme Tajan, secrétaire générale adjointe, présente l'évolution de la carte des enseignements et des effectifs d'élèves comme détaillé dans le document annexe. Les principaux constats sont les suivants :

Parcours bilingues.

Dans le premier degré public, ouverture de 2 nouveaux parcours bilingues à Toulouse et Vic-Fezensac.

Dans le second degré public, ouverture de la continuité bilingue en collège (Valence d'Agen) et d'un nouveau parcours LVB/LVC en lycée (Montech).

Une légère augmentation des élèves suivant un parcours bilingue dans le premier degré (+1%).

Une progression des élèves suivant un parcours de continuité bilingue en collège et lycée (+5%) après une augmentation de près de 10% à la RS 2020.

Parcours extensifs : initiation, enseignements optionnels, LVB/LVC

Maintien des actions de sensibilisation et d'initiation dans les écoles. Progression de l'enseignement renforcé (Hautes-Pyrénées, Gers, Aveyron)

Suspension d'option dans deux collèges et ouverture dans trois collèges. Légère diminution d'effectif en collège après une diminution de près de 7% à la RS 2020.

Quasi stabilisation des effectifs en LVB/LVC en lycée (-20 élèves) après une forte diminution de près de 25% à la RS 2020.

Ressource enseignante :

Dans le 1^{er} degré, 4 postes sur les 10 offerts au CRPE spécial ont été pourvus.

Dans le second degré, l'académie compte deux professeurs sortants et accueille deux professeurs entrants ainsi que deux stagiaires.

Les moyens consacrés à l'enseignement de l'occitan à la rentrée.

- Dans le premier degré : les conseillers pédagogiques départementaux et professeurs des écoles bilingues
- Dans le second degré : un budget académique de 54 ETP.

- Formations Ensenhar-professeur : 3 emplois consacrés à ce dispositif pour la première fois à cette rentrée, et 5 emplois à la prochaine rentrée (+2).

Mme Lago, pour le SNES-FSU, observe que 54 ETP sont répartis entre environ 80 professeurs.

M. Rivière, chargé de mission à la région Occitanie, suggère que le sous-service de certains enseignants puisse être employé pour intervenir en occitan auprès des élèves grâce à des lettres de missions comme cela avait été évoqué dans le Gers.

Madame Gobbé-Mevellec, représentant l'INSPE, précise que les formations des premiers et second degré sont ouvertes à l'INSPE avec les maquettes correspondantes. Le vivier d'étudiants reste limité et les bourses Ensenhar-étudiant sont appréciées pour pouvoir le conforter.

Actions et projets partenariaux en cours

M. Blachon, chargé de mission à l'OPLO, présente les grandes actions et projets partenariaux en cours (cf. document annexe).

Mme Manzato demande des précisions sur les formateurs intervenant dans la formation Ensenhar-professeur.

M. Agar indique que la formation linguistique est confiée à un organisme associatif qui a répondu au marché public lancé par l'OPLO. Il précise que les inspecteurs et conseillers pédagogiques accompagnent la formation, notamment pour les mises en stages en établissements scolaires et pour les apports didactiques.

Mme Bras, présidente de la Fédération régionale des calandretas, fait part de sa satisfaction concernant la parution de la circulaire ministérielle qui sécurise l'enseignement dispensé dans les calandretas. Elle remercie M. le Recteur pour la contractualisation des deux écoles citées. Elle observe toutefois que le dossier de la calandreta de Saint-Girons est encore en cours d'étude, ce qui a une incidence sur la rémunération du personnel.

M. Fichet, IA-DASEN de l'Ariège, indique que le dossier a été transmis avec avis favorable à la préfecture de l'Ariège qui devrait émettre un avis dans les tout prochains jours.

Perspectives pour la rentrée 2022 :

M. Agar fait état des perspectives d'évolution de la carte des enseignements pour la rentrée 2022, telles qu'abordées lors des groupes départementaux de travail (cf. document annexe). Il précise qu'il s'agit de projets qui sont actuellement à l'étude et dont la liste n'est pas exhaustive. Les conclusions quant à la mise en place de ces projets seront communiquées lors de la deuxième session du CAEOC.

Mme Ralu s'étonne que les montées en charge bilingues soient signalées dans les perspectives et indique par ailleurs que l'association Oc-bi n'a pas été sollicitée pour accompagner les études de faisabilité.

Mme Toneatti, IEN représentant Mme l'IA-DASEN du Tarn, rappelle que le groupe de travail du Tarn a convenu d'un premier travail interne avant d'associer Oc-bi qui sera contactée.

M. Agar précise que les montées en charge sont partie intégrante du développement souhaité, en termes d'effectifs et de moyens, aux côtés des nouvelles ouvertures. Il y a par ailleurs trois projets de nouveaux sites à l'étude.

Mme Bras souhaiterait des précisions sur la notion de projets plurilingues.

M. Agar indique que ce sont des projets qui associent la langue régionale, les langues étrangères et le français pour un apprentissage coordonné. Dans le 1^{er} degré, ces projets s'appuient sur l'intérêt manifesté par les équipes, sur le repérage des compétences existantes ou à renforcer, et prennent en compte le contexte territorial.

M. Fraj, ancien professeur, représentant l'Institut d'Etudes Occitanes, alerte sur la mauvaise volonté de certains établissements pour organiser l'enseignement de l'occitan ; il souhaite que la loi, de même que les conventions qui en découlent, soit respectée.

M. Lacroix, représentant Mme la présidente de l'université Jean Jaurès, relayera la demande concernant le poste d'occitan à l'université. M. le Recteur en fera de même auprès de la présidente.

Monsieur le Recteur conclut en rappelant le volontarisme de l'académie de Toulouse dans l'organisation de l'enseignement de la langue régionale et souligne les avancées faites, notamment dans le domaine de la formation. Il souhaite que la nouvelle circulaire du 14 décembre et l'installation du conseil supérieur des langues vienne nourrir le partenariat avec les collectivités pour poursuivre l'engagement au service de l'enseignement de l'occitan.

Il remercie les participants et clôture la réunion à 11 heures 15.

Mostafa Fourar

Recteur de l'académie de Toulouse



- PJ :
- liste des participants
 - circulaire LCR du 14/12/2021
 - document support de la réunion
 - déclarations liminaires

Conseil académique pour l'enseignement de l'occitan du 20 janvier 2022 – 9h

Liste des participants *

Présidence : M. Mostafa FOURAR, recteur de l'académie de Toulouse

Représentants de l'administration

Mme Fabienne TAJAN, secrétaire générale adjointe
M. Didier AGAR, IA-IPR de langue et culture occitanes
M. Laurent FICHET, IA-DASEN de l'Ariège
Mme Claudine LAJUS, IA-DASEN de l'Aveyron
M. Laurent BOULET, IEN chargé des langues vivantes en Aveyron,
Mme Véronique AUREILLE, CPD d'occitan de l'Aveyron
M. Aymeric MEISS, DAASEN, représentant M. l'IA-DASEN de la Haute-Garonne
Mme Fatiha INZA, IEN de la Haute-Garonne chargée de l'occitan
Mme Barbara STANGHELLINI, CPC Auch sud, représentant M. l'IA-DASEN du Gers
M. Xavier PAPILLON, IA-DASEN du Lot
M. Thierry AUMAGE, IA-DASEN des Hautes-Pyrénées
Mme Karine TONEATTI, IEN chargée des langues vivantes dans le Tarn, représentant Mme l'IA-DASEN
M. Pierre ROQUES, IA-DASEN du Tarn-et-Garonne
M. Baptiste VIALADE, CPD d'occitan dans le Tarn-et-Garonne
Mme. Sabine BERGMANN, IA-IPR d'Allemand, coordonnatrice des langues vivantes
M. Olivier ROSAN, délégué académique à l'éducation artistique et culturelle
M. Hugues JOURDE, principal du collège de Graulhet
Mme Euriel GOBBE-MEVELLEC, représentant Mme la directrice de l'INSPE
M. Rémi WEISSBERG, mission langues vivantes, INSPE Toulouse
M. Frank GROSSHANS, directeur adjoint de Canopé Occitanie
M. Daniel LACROIX, représentant Mme la présidente de l'université Toulouse2

Représentants des personnels et des parents d'élèves

Mme Sophie MANZATO, Mme Virginie LAGO, Mme Hélène NADAL, Mme Céline SOMPAYRAC, représentant la FSU
M. Cyril LEPOINT, représentant le SE-UNSA
Mme Cécile NOILHAN, représentant le SGEN-CFDT
M. Gauthier COUFFIN, représentant SUD-Education
Mme Beatriz MALEVILLE, présidente de la FCPE de l'académie de Toulouse
Mme Adeline PERROTIN, FCPE32
Mme Anyely DE LA CRUZ CASTRO, représentant la PEEP
Mme Martine RALU, présidente de l'association OC-BI, M. Yoan ALGANS, chargé de mission
Mme Myriam BRAS, présidente de la Fédération régionale des calandretas

Représentants des collectivités et des associations

M. Benjamin ASSIÉ, conseiller régional, vice-président de l'OPLO, représentant Mme la présidente du Conseil régional d'Occitanie
M. Vincent RIVIERE, chargé de mission Occitan et Catalan, région Occitanie
Mme Nicole QUILLIEN, Vice-Présidente de la Commission Éducation du Conseil départemental de l'Ariège
Mme Laure JORGE, direction de la Culture, de l'Education et du Patrimoine au Conseil départemental de l'Ariège
M. Claude ROUMAGNAC, directeur des affaires culturelles, représentant M. le président du Conseil départemental de l'Aveyron
M. Pascal BERGOUGNAN, chargé de mission Occitan au Conseil départemental de la Haute-Garonne
Mme Marie-Françoise RIVAIL, chargée de mission Occitan au Conseil départemental du Gers
Mme Geneviève ISSON, vice-présidente du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées
M. Pierre BRAU-NOGUE, conseiller départemental des Hautes-Pyrénées
M. Sébastien PUGIN, chargé de mission Occitan au Conseil départemental des Hautes-Pyrénées
Mme Catherine RABOU, conseillère départementale, représentant M. le président du Conseil départemental du Tarn

M. Emmanuel CROS, conseiller départemental du Tarn-et-Garonne
Mme Eloïse GENTIÉ, chargée de mission Spectacle vivant et culture occitane à la Mairie de Toulouse
M. Emmanuel ISOPET, président, M. REY-BETHBEDER, représentant le CREO de l'académie de Toulouse
M. Eric FRAJ, représentant l'Institut d'Estudis Occitans
Mme Angélique ADRION, coordinatrice de la Fédération régionale des calandretas

M. Sylvain BLACHON, chargé de mission « enseignement » à l'OPLO

** certaines connexions par téléphone n'ont pu être identifiées.*



Déclaration intersyndicale FSU, Se-UNSA, Sgen-CFDT, Sud Éducation

CAEOC du 20 janvier 2022.

Monsieur le Recteur,

Mesdames et Messieurs les membres du CAEOC,

Nous sommes à nouveau réunis pour faire le bilan de la rentrée 2021 et évoquer les perspectives de l'enseignement de l'occitan dans notre académie. Ce bilan est très inquiétant au regard des annonces et des engagements pris.

Pour qu'enseigner et apprendre l'occitan soit réellement intéressant, efficace et fasse sens, il faut une vraie politique de l'offre assumée et volontariste et qui se voie sur le terrain.

La création des sections bilingues, la montée des cohortes, le suivi des élèves entre chaque cycle, une offre en option en collège et en lycée en LVB ou C qui permettent aux élèves de choisir de faire des études en occitan : tout cela doit se travailler en concertation et bien en amont avec une anticipation d'un ou deux ans.

Le manque de professeurs qui empêche de proposer un enseignement cohérent dans certains départements, le manque de matériel pédagogique, de formation continue concourent à la dégradation des conditions de travail des élèves et des enseignants.

Le souci du nombre de poste aux concours et du manque de candidats ayant le niveau pour enseigner se pose de façon criante car les différentes réformes du collège et du lycée ont quasiment tari le vivier des élèves et futurs étudiants.

Nous constatons les limites des groupes de travail, dans la plupart des départements car ces réunions ne sont pas suivies d'effet le plus souvent. Nous demandons que les représentants des personnels soient associés aux groupes de travail départementaux dans chaque département (car cela n'est pas le cas partout).

La situation globale de l'occitan s'est dégradée dans l'académie tant au niveau qualitatif que quantitatif ces dernières années.

Si on veut vraiment un enseignement de l'occitan de qualité et au service des élèves, il faut y mettre les moyens. Entre l'année scolaire 2018-2019 et la rentrée 2021, nous notons une perte franche en heures, notamment en ce qui concerne l'enseignement optionnel en collège dont le nombre d'heures est passé de 440 heures en 2018 à 252 à la rentrée 2020. Cette situation est la conséquence de la décision rectorale de mettre fin aux heures fléchées pour l'intégralité des heures d'occitan et la demande faite aux établissements concernés de prendre des heures sur leur faible marge d'autonomie. Non seulement, certains établissements refusent de donner ces heures pour l'occitan, ce qui accentue les inégalités; mais

en plus, le rectorat a drastiquement baissé l'enveloppe d'heures fléchées pour l'enseignement de notre langue. Cette situation nous paraît inadmissible et nous demandons le retour des heures fléchées en nombre suffisant, ainsi que l'offre généralisée et systématique de l'initiation pour tous les élèves de 6^{ème} sur les collèges où notre langue vivante régionale est présente dans le bassin d'enseignement.

Enfin, nous le disons à chaque CAEOC, dans tous les groupes de travail départementaux, dans toutes les instances paritaires : les conditions de travail des professeurs d'occitan sont très difficiles : souvent TZR académiques, sur 2, 3, 4 établissements, victimes parfois du mépris de leur hiérarchie. Les situations d'épuisement professionnel se multiplient chez nos collègues. Il faut urgemment améliorer les conditions de travail des enseignants d'occitan.

Bien sûr, il y a la loi Molac, la circulaire. Mais sans moyens supplémentaires, nos collègues continueront à désespérer sur le terrain. Les effets de ces textes, les verrons-nous avant de craquer, de démissionner, de changer de discipline ? Les élèves auront-ils une offre réellement améliorée avant la fin de leur scolarité ? Auront-ils eu la possibilité d'être exposés à la langue au point de vouloir l'enseigner ?

Vous l'aurez compris M. le Recteur, Mesdames et messieurs les membres du CAEOC, l'exaspération est grande chez les enseignants d'occitan. Alors que les élus régionaux et départementaux affirment un volontarisme plus fort que jamais pour le développement de notre langue, alors que la loi Molac a été votée par une très grande majorité de parlementaires de tous bords, faisant de cette loi un moment historique de consensus démocratique et alors aussi que l'Unesco classe l'occitan parmi les langues en péril de disparition, entendez la voix de ceux qui se battent au quotidien et ne cesseront pas de se battre. Il est grand temps que des actes forts soient posés, nous attendons que ce CAEOC soit celui où l'Éducation Nationale s'engage enfin à respecter la loi et les conventions.